



Nouméa, le 28 septembre 2016

L'inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de recherche
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des EPENC
Madame la directrice de la DDEC
Monsieur le directeur de l'ASEE
Monsieur le directeur de la FELP

Division de l'Elève et de
l'Etablissement

Service de la Vie de l'Elève
et promotion de la santé

Médecin conseiller
technique du vice-recteur

VR/DIVEET/SVE/PSMS
n° /2016

Bureau 116,
Téléphone (687) 26 62 54
Fax (687) 26 62 74
Mél.
catherine.lehmann@ac-
noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

**objet : procédure cadre d'accompagnement des
consommations et de la détention de produits psycho actifs
en milieu scolaire**

Parce qu'elles remettent en cause la santé, la sécurité et la réussite éducative des jeunes, les consommations de produits psycho actifs constituent une préoccupation majeure du Vice-rectorat de Nouvelle Calédonie.

En Nouvelle Calédonie les comportements de consommation ont profondément évolué ces dernières années chez les jeunes : la banalisation du cannabis, l'augmentation des états d'ivresse répétés, le maintien de la consommation de tabac à un niveau élevé, l'association de plusieurs produits entraînent des actes de violence, le décrochage scolaire, et des conséquences sanitaires et sociales.

Les chiffres du baromètre santé jeune de Nouvelle Calédonie 2014 viennent confirmer ce constat : les consommations des jeunes calédoniens sont supérieures aux territoires voisins du pacifique et à la France métropolitaine.

Une procédure cadre de prévention élaborée en partenariat avec l'Agence Sanitaire et Sociale doit être mise en œuvre afin de donner aux professionnels de l'éducation, des clefs pour agir.

La procédure ci-jointe qui a trait à la détention et/ou la consommation de produits psycho actifs poursuit un triple objectif :

- Intervenir immédiatement pour **porter assistance** à un élève/stagiaire/étudiant (ou à un adulte) présentant un



état inhabituel, anormal, des signes d'ivresse liés à des consommations de substances psychoactives (alcool, cannabis, kava, tabac...) et prendre les mesures de protections générales nécessaires.

- Développer la **démarche de prévention** des consommations de produits psycho actifs en milieu scolaire
- Proposer aux jeunes et aux familles un **accompagnement de qualité**

Cette procédure doit être connue de tous les membres de la communauté éducative des établissements scolaires et s'inscrira dans le projet d'établissement.

La cohérence de prise en charge de la crise aigüe et de la prévention est essentielle

Dans cette perspective, une présentation aux personnels santé/social et de vie scolaire sera proposée prochainement.

L'inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie

B

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

Le secrétaire général du vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
Secrétaire général des enseignements

Thierry MABRU